Fig Adrich Mirelanda 11 333 370124 32 1420013. 27, rue Jean-polent- farie 142me.

761. Gob.71-25.

Charte Compare aux Lieuro des drotas de lungars

ADMENANT A LA ROSSATION INTERNATIONALS DES DEOLOGIS DE L'HOESE.

Fondée en 1922 à Paris, sur l'initative et su siège de la ligue française des Proits de l'Homme et du Citoyen, reconstituée au même lieu en 1948 après l'in terruption de la seconde guerre mondiale,

la Midration internationale des Proits de l'House, se compose de liques nationales portant chacune le nom de leur pays (lique allemande, autrichienne, espagnole en exil à Paris, française, italienne, suisse, etc...) des Proits de l'House et du Citoyen et, en sous-titres Section de la Pédération internationale des Proits de l'House.

naît de ce fait les principes inscrits dans les Déclaration internationale reconnaît de ce fait les principes inscrits dans les Déclarations françaises des Droits de l'Homme de 1789 et de 1793, ainsi que dans la Déclaration universelle de 1948. Elle se donne en même temps pour mission de los faire prévaloir dans son propre pays, en veillant notemment à leur stricte application dans la vie publique et dans le fonctionnement des institutions nationales.

le caractère distinctif et obligatoire des lignes des Droits de l'Homme membres de la Fédération internationale des Droits de l'Homme est leur indépendance absolue à l'égard de tous les gouvernements et de tous les partis politiques.

Si elles ne refusent pas leur sympathie à ceux des partis qui défondent, comme elles, les libertés démocratiques et la justice sociale, et recherchent comme elles, les moyens d'établir une paix juste et durable entre les Nations, les Ligues des Droits de l'Homme ne se mélent pas aux luttes partisanes et électorales; elles me Gardent des compromis que ces luttes peuvent exiger.

de qui no signifie mullament u'elles se désintéressent des problèmes politiques: dans la mesure où ceux-ci mettent en cause les principes qu'elles ont mission de défendre. Elles s'emploient activement, a contraire, à obtenir l'ebolition des lois injustes, comme à empêcher l'instauration de régimes de dictature.

En toutes circonstances, elles s'élèvent contre l'arbitraire, la raison d'Stat, contre le fanatisme d'où qu'il vienne, contre l'intolérance, contre toute discrimination raligieuse ou raciale.

Elles se font l'avocat bénivole des victimes de l'injustices qu'il s'agisse d'individus ou de groupes d'individus.

les ligues des Droits de l'Exame défendent des droits: elles ne cer-

Hode de Becrutement.

Comme l'ent spécifié en 1898 les fondateurs de la Ligue française, toute ligue des Broits de l'Homme réprésente " un commencement d'organisation de la conscience publique".

Elle doit donc agir en premier lieu sur l'opinion, recruter un nombre d'admérents aussi élevé que possible et fonder sur son territoire national autant de sections locales que les circonstances le lui permettent.

El appartient à chacune d'entre elles de déterminer les modalités de son recrutement (recrutement individuel ou collectif). Wais il vo de soi que nul individu ou groupement ne saurait être admis dans une Ligue dos Droits de l'Ecome s'il ne reconnaît explicitement les principes fondamentaux de la démocratie et ne s'engage pas à les défendre s'ils sont mensoés ou violés.

Dans le cas d'acceptation d'adhésions collectives, la Ligue qui les admet ne saurait être liée par aucune décision prise en dehors d'elle par les organisations adhérentes.

Movems d'action.

Les ligues propagent leur idéal par tous les moyens qu'elles jugent utiles.

Elles alertent l'opinion et l'informent des actes arbitraires dont se sont renlus coupables les gouvernements et les administrations, comme des erreurs judiciaires commises par les tribuneux; elles proposent éventuellement des solutions aux conflits qui mettent en péril la paix du monde.

Elles interviement suprès des pouvoirs publics de leur propre pays pour obtenir le respect des principes démocratiques, le redressement des injustices, la réparation des actes arbitraires. Conférences, rámions publiques, publication d'un bulletin périodique, diffusion de tracts et de brochures, causeries à la Radio, etc... constituent la monnaie courante de leur action sur le public.

Relations entre les Lignes adhérentes à la Fédération international

Torque les ressortiesants d'un pays déterminé ont été victimes dans un autre pays d'une injustice ou d'un acte arbitraire, la lique de pays dont relève la victime, doit en saisir la Lique-socur du pays où a été commise l'injustice; elle lui four-nit spontanément ou sur demande, et sous sa propre garantie, tous éléments d'information, tous avis de nature à faciliter l'intervention de la lique-socur suprès des auto-rités fautives.

En cas de litige entre doux ligues-socurs, le Bureau de la Fédération internationale - ou au besoin le Jongrès fédéral- peuvent être appelés à arbitrer le conflit.

RELATIONS DOD LIGUES RETICIALES AVEC LA FEO RATION DESERVATIONALE

Par l'intermédiaire de son Bureau, la Fédération internationale coordonne l'ac-

tion des sections nationales.

Etant reconcue cosse Organisation non-gouvernementale accréditée suprès des Nations-Unies, et bénéficiant du tatut S. elle constitue l'organe de liaison et l'interprète nécessaire des liques nationales apprès de l'organe dont la Constitution ne reconcait pas les organisations urament nationales.

elle transmet leurs plaintes, requêtes ou propositions, étant entendu que ces plaintes, requêtes ou propositions doivont avoir une portée internationale, que leur bien-fondé est garanti par la lique qui les présente, et que, dans la membre du possible, elles ont fait l'objet d'une étuis juridique préalable par les conseils de la lique intéressée.

Les docsiers concernant des plaintes ou requêtes doivent être communiqués en même temps que la demande d'intervention, au Secrétariat de la Médération intermationale des Oroits de l'Homme 27, rue Jean-Polent, Paris It?.

la Pédération internationale se réserve la latitude - autant que possible après accord avec la ligue demanderesse - de présenter l'intervention en cause sous la forme qui lui paraît la plus utile au succès de l'intervention sollicitée.

Afin de pouvoir resplir efficement son rôle de coordination entre les différentes liques affiliées, le Bureau de la Fédération internationale des Broits de l'homes dois être régulièrement informé de l'activité qu'elles déploient.

les ligues nationales établissent dons périodiquement - si possible tous les trois mois, et <u>un ministra tous les ans avant le mois le juillet</u> un resport résument cette activité (problèmes étudiés, réunions tenues, conférences faites, publications diffusées).

Elles adressent es rapport au l'ecrétariat général de la Fédération, afin que celui-ci puisse à son tour présenter aux l'ations-Unies un rapport g néral remusel sur l'activité de la Médération internationale des Broits de l'Homme, avant l'ouverture de l'assemblés générale annuelle de l'EU. Seul le Bireca de la Fédération internationale, régulièrement élu, a qualité pour présenter ce rapport aux Nations-Unies.

Tout conflit qui sargirait entre une lique nationale et la Pédération internationale sorait soumis au plus prochain longrès de la Pédération, au cas un internation et la lique nationale intéressée.

Le Bureou de la Fédération internationale des Proits de l'Ikames

signé:

Le Président

: Dr Sicard de Planzoles.

les Vice-Présidents

time luigi Jampolonghi, représentant de la Ligue italienne,

Mad. Misster y Cozalvo, Président de la Ligue espugnole en exil,

pour J.A. Johnefer, président de la Lique allemande.

Cohen-Acuse, con représentant.

In Georótaire-gónórale: ane auzanne Collette-Fahn.

Compositions actuelle du Bureaux de la Ederations internationale Prissident homoarie; De heard de Planzoles Vice Prissidente homoarie he Enigh Campolonghi Tresident en exercie : he? J. Faul Bancour hucien Fresident du Plante Prissidents : he Jeanne Benile tandervelde Conseil Sinature de Belgique reprientant la Egue belge des Drots de I Man Paris, le L. novembre 1952. hi" J. Ballester - Resident de la Eigne espagnole hi" J. K. Tehaefer Frisident de la Eigne allemante hi" Ch. Javers. Frisident de la Eigne allemante hi" Ch. Javers. Frésident de la Eigne luxentanteer. Levelanie-générale he S. Collette-Kahn- Nee-Présidente de la Egne française des Bronts. Trésaires hi= Guental membre du Cambé central de la sique française

stidation delicale annuelle: 5 voo penes français